

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°41-2021-07-013

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2021-07-05-00004 - Delegation Lamotte recouvrement LE MOINE (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances publiques

41-2021-07-05-00004

Delegation Lamotte recouvrement LE MOINE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR ET CHER

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LAMOTTE BEUVRON

Place du Maréchal Leclerc

41600 LAMOTTE BEUVRON

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE LAMOTTE-BEUVRON

La comptable, responsable de la trésorerie de LAMOTTE-BEUVRON par intérim

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Donne délégation de signature à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution à l'audiovisuel public et des taxes foncières, dans les limites de durée et de montant indiquées ci-après ;
- 2°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement ;
- 6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	DUREE MAXIMALE DES DELAIS DE PAIEMENT	SOMME MAXIMALE POUR LAQUELLE UN DELAI DE PAIEMENT PEUT ETRE ACCORDE
LEMOINE Frédéric	Inspecteur	500€	12 MOIS	5000€

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loir-et-Cher.

A Lamotte-Beuvron, le 5 juillet 2021

La comptable par interim,

Marie-Christine CHAUFFETON